



INFO MILLE-ISLES

ÉDITION
SPÉCIALE BUDGET



Édition février 2012

Graphisme : Natalie Roy Design Graphik

À lire dans cette édition :

- Le mot du maire page 2
- Les chroniques pages 3 à 5
- Information aux citoyens - Communiqués pages 6 à 8
- Information aux citoyens - Capsules pages 9 à 12
- Activités culturelles et sportives pages 13 et 14
- L'information générale page 15
- Spécial Budget 2012 pages centrales



À VENIR : Fascicule «**Spécial Loisirs 2012**»



Ma santé en valeur :

pour les jeunes de 12 à 17 ans!

Atelier culinaire PIZZAAAA!!!

Le samedi 25 février 2012 de 13 h à 15 h.

Détails page 13



← Journée raquettes, voir les détails page 13

À VOIR EN PAGE 6, LA GAGNANTE DU CONCOURS
DE SOUPES ET POTAGES



LIVRE DE RECETTES MILLE-ISLOISES

Nous créerons un **livre de recettes** sur le site web de la municipalité qui contiendra les meilleures recettes des Mille-Isloises et Mille-Islois. SVP, envoyez votre recette et votre nom à : caubertin@mille-isles.ca ou à l'adresse suivante : Municipalité de Mille-Isles, 1262 chemin Mille-Isles, Mille-Isles, Québec J0R 1A0



Spécial budget 2012

- Les grandes orientations
- Les enjeux importants
- Investissements projetés en 2012
- Projet d'étude - analyses - faisabilité (à effectuer en 2012)

À LIRE DANS LES PAGES CENTRALES DE L'INFO MILLE-ISLES





MOT du MAIRE

Édition février 2012

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

À nouveau, je vous présente les « **principaux points financiers** » ainsi que les « **grandes orientations** » du budget pour l'année 2012 adoptées à l'unanimité par votre conseil lors de la séance spéciale du 14 décembre dernier.

POINTS FINANCIERS IMPORTANTS

- Gel des dépenses en administration;
- Ralentissement de la croissance des dépenses pour le volet « sécurité publique » (incendie, etc.);
- Les dépenses du volet « transport » augmentent de 12.58 % (voirie municipale);
- Le volet « hygiène du milieu » quant à lui représente une augmentation de 37.1 % (code environnemental, systèmes septiques, protection des lacs, écocentre, etc.);
- Le volet « urbanisme et développement » : -22.62 % comparativement à 2011. Nous avons eu des frais importants en 2011 pour le plan d'urbanisme à réviser;
- Le volet « loisirs et culture » : légère diminution de l'ordre de 2.87 %;
- Notre contribution à la SQ augmente de 3.11 %;
- Notre contribution à la MRC augmente de 6.37 % (11 240 \$) pour 2012. L'an dernier, l'augmentation représentait 15.74 %, soit 23 000 \$.

Bref, nous avons réussi à maintenir notre taux de taxe en deçà du seuil de l'indice des prix à la consommation moyenne de 2011 (taux d'inflation).

Ce budget reflète les grandes orientations 2012 que votre conseil s'est donné pour la présente année :

- Réfection et entretien de notre réseau routier;
- Protection de l'environnement;
- Urbanisme et développement économique;
- Développement communautaire et bénévolat.

Tout au long de la présente année, votre conseil investira en fonction de ces grandes orientations. De même, nous sommes conscients qu'il existe des enjeux importants sur lesquels nous devons prendre position. Un de ces enjeux est l'édifice municipal qui demandera des investissements importants. Nous sommes déjà au travail pour évaluer le tout et prendre position le plus rapidement possible.

Pour terminer, j'aimerais vous souligner que, tout au long de l'année 2011, votre conseil a géré les fonds municipaux de façon rigoureuse et appliquera cette même gestion pour l'exercice 2012.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas de me contacter par courriel ou en vous présentant aux séances publiques mensuelles dont le calendrier peut être consulté via notre site web.

Merci,

Yvon Samson, maire





Les CHRONIQUES

Édition février 2012

Seules les chroniques sont signées.

La chronique de la DG

Bonjour à tous,

D'entrée de jeu, je tiens à **vous offrir mes meilleurs vœux en ce début d'année 2012, que la santé soit au rendez-vous.**

Plusieurs projets ont été mis sur **la table de travail en 2011** et devraient voir le jour en 2012. **L'administration municipale travaille pour vous offrir des services de qualité, et ce, en constante amélioration et dans l'intérêt de la population de Mille-Isles.**

Il est important de souligner qu'en vertu de la **Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale**, les municipalités locales et les municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel devaient adopter, avant le 2 décembre 2011, un **code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux.**

Votre conseil a adopté le sien lors de la **séance ordinaire du 2 novembre 2011**. Nous vous invitons à consulter le **règlement 2011-09 « Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Mille-Isles »** sur le site Web de la municipalité au www.mille-isles.ca. Pour toute information supplémentaire, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire au www.mamrot.gouv.qc.ca.

En terminant, aller à la source de l'information pour connaître les enjeux des dossiers sert toujours mieux nos intérêts. **Je vous suggère de vous inscrire à la « liste d'envoi » spécialement créée pour vous afin que vous soyez à jour concernant les dossiers d'intérêts généraux.**

Johanne Ringuette, directrice générale

Nomination à titre de DGA

Madame Caroline Aubertin a récemment été nommée **directrice générale (DGA) et secrétaire-trésorière adjointe**. Elle secondera **Madame Ringuette**, directrice générale et secrétaire-trésorière, dans ses responsabilités au sein de l'administration municipale.



Grand Montréal : 514 866-0103
Ailleurs au Québec : 888 505-1010
www.gaiecoutte.org aide@gaiecoutte.org



www.facebook.com/gaiecoutte





Les CHRONIQUES

Édition février 2012

Seules les chroniques sont signées.

La chronique de YOHANN CHAMPAGNE



Bonjour à tous,

J'en profite tout d'abord pour vous souhaiter une heureuse nouvelle année. 2012 s'annonce encore une fois pour être une année bien remplie, avec plusieurs nouveaux défis.

Évidemment, vous avez probablement tous suivi de près ou de loin les procédures d'adoption des nouveaux règlements d'urbanisme. Je tenais d'ailleurs à préciser certains faits qui ont semblé faire l'objet de différentes opinions en regard de toute la procédure établie. Plusieurs citoyens nous ont posé des questions relativement à la démarche municipale et aux obligations légales. Je vous propose donc de vous soumettre une petite «foire aux questions» qui réfère à des questions et/ou interrogations qui ont été soulevées en regard de la démarche d'adoption des nouveaux règlements. J'ose humblement espérer que ces petites précisions sauront éclaircir certains points au sein de la population.

Q : Est-ce que la municipalité a une quelconque obligation légale au niveau des règlements d'urbanisme suite à l'adoption d'un nouveau Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) par la municipalité régionale de comté (MRC) ?

R : Effectivement, toutes les municipalités constituantes d'une MRC sont dans l'obligation de se conformer aux nouvelles dispositions du SADR dans un délai de 24 mois suivant l'entrée en vigueur du nouveau SADR. (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 59) afin d'assurer la conformité. Nous avons d'ailleurs dû demander une extension de ce délai au ministère afin d'avoir le temps nécessaire pour compléter le tout.

Q : Est-ce que la municipalité aurait pu procéder autrement lors de la démarche d'adoption des règlements d'urbanisme suivant l'adoption du nouveau SADR ?

R : Lors du dépôt d'un nouveau SADR, la municipalité a l'obligation de se conformer aux nouvelles dispositions du SADR. Si elle juge que ses règlements sont suffisamment récents et conformes pour ne procéder qu'à une modification, elle peut alors adopter des règlements de concordance qui viendront modifier le plan et les règlements existants en vue d'assurer la conformité. Elle pourrait également mentionner par résolution qu'elle n'a pas à modifier son plan d'urbanisme, car il serait déjà conforme. Par contre, lorsque le plan et les règlements d'urbanisme sont considérés comme désuets, il est préférable pour la municipalité de procéder à une révision complète. C'était effectivement le cas à Mille-Isles, où le plan et les règlements d'urbanisme dataient de 1996 (15 ans). À titre informatif, la loi prévoit une disposition pour réviser les règlements (révision quinquennale), mais cette procédure peut être faite après un délai de 5 ans minimum. Donc, une municipalité ayant un règlement datant de 2008 doit plutôt procéder à une modification, et non pas à une révision complète.

Q : Est-ce que la municipalité de Mille-Isles est la seule à avoir entamé cette procédure ?

R : Non. La municipalité du canton de Wentworth a déjà terminé le processus complet depuis un certain temps, mais Mille-Isles devrait normalement être la seconde municipalité à avoir complété le processus. Par contre, il est à noter que leurs règlements dataient de 2006, et la démarche était donc beaucoup moins lourde. Les autres municipalités de la MRC sont à des stades différents de la démarche, mais elles sont toutes soumises aux mêmes dispositions légales et sont donc dans l'obligation d'assurer la conformité.

Q : Quelles sont les prochaines étapes avant l'entrée en vigueur du plan et des règlements d'urbanisme ?

R : Suivant l'assemblée publique de consultation, nous avons tenu une ouverture de registre en vue de déterminer si le règlement devait faire l'objet d'un scrutin référendaire. Étant donné que le nombre de signatures requises n'a pas été atteint, les règlements de zonage et de lotissement sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter. Nous sommes dorénavant dans l'attente de la fin du délai de 30 jours dans lequel les citoyens peuvent demander à la Commission municipale du Québec d'évaluer la conformité des règlements au plan d'urbanisme. Suivant ce délai, nous attendrons alors la conformité régionale de la part de la MRC. Une fois le certificat de conformité de la MRC délivré, l'entrée en vigueur des règlements est immédiate. Nous visons donc une entrée en vigueur pour le mois de mars 2012.

Q : Est-il possible de modifier les règlements d'urbanisme suivant leur entrée en vigueur ?

R : Bien évidemment, les règlements d'urbanisme demeurent modifiables suivant leur entrée en vigueur. D'ailleurs, il est assez fréquent pour les municipalités ayant effectué une révision complète de leurs règlements de procéder à une réévaluation après un certain délai, afin d'assurer que les nouveaux règlements sont efficaces et de corriger, le cas échéant, certaines dispositions qui seraient jugées comme problématiques ou qui engendreraient des difficultés dans l'application concrète. La municipalité peut décider d'elle-même de procéder à une modification réglementaire, par résolution du conseil municipal, ou suivant une demande de modification réglementaire de la part d'un citoyen.

Pour terminer, j'espère que cette petite chronique aura eu pour effet de clarifier certaines interrogations au sein des citoyens.

Je vous prie d'agréer mes cordiales salutations.

Yohann Champagne, directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement





Les CHRONIQUES

Édition février 2012

Seules les chroniques sont signées.

La chronique du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Présentement, nous sommes à la recherche d'un nouveau membre au sein du CCU.

Les exigences pour remplir le mandat sont :

- Être âgé de 18 ans et plus et demeurer sur le territoire de Mille-Isles;
- Être disponible un ou deux soirs par mois (les réunions ont lieu principalement les lundis soirs);
- À l'occasion, être disponible pour certaines études;
- Compréhension du français, parlé et écrit.

Commentaire

Compte tenu de la nature confidentielle des informations, le membre nommé doit accepter de signer une entente de confidentialité. Une "trousse de départ" est remise à tous les nouveaux membres.

La personne qui désire se proposer pour être membre doit faire parvenir un court texte expliquant sa motivation pour faire partie de ce comité de travail. Un curriculum vitae peut aussi être joint à la lettre.

SVP, faire parvenir le tout à Louise Leblanc, conseillère municipale par courriel: lleblanc@mille-isles.ca ou à l'adresse suivante:

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES
1262 chemin de Mille-Isles
Mille-Isles, Québec
JOR 1A0

Louise Leblanc, conseillère responsable du volet Urbanisme, environnement et foresterie



Cours 101

Qu'est-ce qu'un CCU

Le **comité consultatif d'urbanisme (CCU)** est un organisme mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'environnement.

Utilité

Le **CCU** est un groupe de travail composé d'au moins un membre du conseil municipal et de résidents choisis par ce dernier pour guider, orienter et soutenir son action en matière d'urbanisme et d'environnement.

Les recommandations et les avis du **CCU permettent au conseil municipal de profiter de la contribution de citoyens de différents milieux**, lesquels peuvent faire valoir leur expérience de vie dans la municipalité et leurs préoccupations particulières pour l'aménagement de leur territoire. La mise sur pied d'un **CCU** permet donc de rapprocher le citoyen des questions d'urbanisme.

Dans certains cas, les élus et les citoyens peuvent fournir une expertise spécifique ou refléter les intérêts de certains groupes socio-économiques concernés par le développement commercial, la protection de l'environnement, la conservation du patrimoine, etc.

Jusqu'à maintenant, le **CCU** de Mille-Isles a reçu comme mandat de transmettre ses recommandations lors d'une demande de dérogation mineure et de travailler sur diverses demandes spécifiques à l'urbanisme à la demande du conseil municipal.

Source : www.mamrot.gouv.qc.ca





INFORMATION AUX CITOYENS

Édition février 2012

COMMUNIQUÉS

Retour sur le concours de soupes et potages

C'est le 28 janvier dernier qu'a eu lieu notre troisième et dernier concours culinaire dont le thème était les **soupes et potages**. Depuis notre tout premier concours, le nombre de participants a été à la hausse de concours en concours. Cette fois-ci, plusieurs personnes ont concocté leur meilleure recette de soupe. De nombreux goûteurs sont venus exercer leur palais afin de découvrir la meilleure soupe de Mille-Isles. Pour ce faire, ils devaient tenir compte de plusieurs critères. Durant ce concours, **M. Charles Lapointe** membre du comité organisateur de *Ma santé en valeur*, nous a présenté de l'information intéressante sur les soupes, ce qui a conduit à différentes discussions sur le sujet.



Félicitations à la gagnante du concours de soupes et potages, **Madame Marion Roberts** qui s'est méritée une magnifique mijoteuse. Nous avons effectué un tirage au sort parmi les participantes et ainsi **Madame Mathilde Ganzini** a reçu une sauteuse à revêtement antiadhésif. **Merci aux participantes!**

Côté culinaire, tous nos concours étant terminés, nous allons maintenant effectuer un atelier que nous ferons expressément pour les jeunes de 12 à 17 ans qui s'intitulera « **Viens fabriquer ta pizza** » et qui aura lieu le **25 février 2012 de 13 h à 15 h**. Pour plus d'information, consultez le tableau des activités à venir prochainement dans cette édition.



BISQUE DE CITROUILLE (RECETTE DE MADAME MARION ROBERTS)

- 4 tranches de bacon (coupé finement)
- 1 oignon moyen (coupé)
- 3 gousses d'ail (hachées)
- 6 tasses de bouillon de poulet
- 1 conserve (798 gr) de citrouille
- ½ c. à thé de sel
- ¼ c. à thé de muscade
- 1/8 c. à thé de poivre (blanc si possible)
- 1 tasse de crème fouettée
- 1 tasse de fromage Gouda râpé
- 1 c. à table de persil frais haché

Cuire le bacon à feu modéré jusqu'à ce qu'il soit croustillant. Retirer le bacon et le placer sur du papier essuie-tout. Garder 1 à 2 c. à table de gras de bacon et s'en servir afin de faire revenir l'oignon jusqu'à ce qu'il soit tendre. Ajouter l'ail et faire revenir durant une minute. Ajouter et mélanger ensemble le bouillon de poulet, la citrouille, le sel, la muscade et le poivre. Amener à ébullition. Réduire la température et mijoter pendant 10 minutes. Refroidir un peu et passer au mélangeur par petites portions. Ensuite, remettre le tout dans un chaudron. Ajouter la crème et réchauffer. Ajouter le fromage Gouda et réchauffer jusqu'à ce qu'il soit fondu.

Servir et saupoudrer chaque portion avec le bacon et le persil.

« Patinage libre en famille »



Samedi le 7 janvier après-midi dernier avait lieu l'activité « **Patinage libre en famille** ». En tout, **35 personnes se sont réunies**, principalement des familles, pour venir s'amuser sur la patinoire de la municipalité par un temps doux. Il y a eu du **patinage libre avec une musique d'ambiance** et des **jeux ont été organisés**. Entre autres, des courses à relais ont eu lieu ainsi que différents autres types de courses et de jeux. Nous avons remis plusieurs prix comprenant des **fruits séchés et diverses friandises santé**. **L'ambiance était joyeuse et l'esprit de famille était présent**. Ce fut une activité très sympathique; les enfants et parents se sont bien amusés.

Pour l'occasion, un **jus de pomme chaud et épicé** était offert. C'était tout simplement délicieux et nous avons eu que des **commentaires positifs!** Une collation était offerte à l'intérieur de la cabane des patineurs; **jus d'orange, eau, biscuits et gâteaux** ainsi que **des fruits étaient disponibles**. Ce petit goûter a été bien apprécié par les patineurs. Nous tenons à remercier ceux qui ont fait et entretenu

la glace pendant le temps des fêtes! Avec la température que nous avons eue avant Noël, cette belle activité aurait pu ne pas avoir lieu!

RECETTE DE JUS DE POMME ÉPICÉ

Pour 3 litres de jus.
Mettre le jus dans un chaudron et ajouter:

- 1 c. à thé de cannelle
- ½ c. à thé de gingembre
- ½ c. à thé de coriandre
- ½ c. à thé d'anis
- 2 clous de girofle

Faire chauffer à feu modéré 10 minutes.
Laisser reposer 10 minutes. Ensuite filtrer et servir.



Contient 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC



INFORMATION AUX CITOYENS

Édition février 2012

COMMUNIQUÉS

MILLE-ISLES dans le feu de l'action

Le 21 janvier dernier, le **Service de sécurité incendie (SSI) de Mille-Isles** a été sollicité afin de porter main forte au SSI de **Sainte-Anne-des-Lacs** lors d'un incendie majeur. Le nouveau camion-citerne a subi son premier vrai test en transportant pas moins de **48 000 gallons d'eau**, ce qui est l'équivalent de 30 transports sur une période de 15 heures.

Cinq autres camions-citernes complétaient cet approvisionnement en eau et notre nouveau camion a fait bonne figure à l'intérieur de ce groupe. Encore une fois, nous avons pu **constater l'importance d'établir des ententes d'entraide**, car aucune municipalité n'est à l'abri de pareil incident.



Décompte des naissances en 2011



En 2011, il y a eu **16 naissances dans notre municipalité**. Ils ont tous reçu le livre de bienvenue à l'enfant « **Bébé chevreuil découvre Argenteuil** » produit par la MRC d'Argenteuil. D'ailleurs, ce livre leur a valu le prix *Culture et développement des Arts et la Ville* en mai 2010.

Bienvenue à tous ces petits nouveaux Mille-Islois!

RETRAITE DE MADAME RYAN « MADAME LA POSTIÈRE »

Nous avons appris à la fin de janvier le départ de madame Ryan pour une retraite bien méritée! Notre chère « madame la postière » a terminé son travail chez Postes Canada vendredi le 27 janvier dernier. La municipalité de Mille-Isles tient à la remercier chaleureusement pour toutes ces années (50 ans) de livraison de courrier. Toujours dans la bonne humeur, elle a bravé les tempêtes pour nous remettre notre courrier à temps.

Un gros merci pour votre service hors pair, bonne retraite Mme Ryan!

De la part de la municipalité de Mille-Isles et des Mille-Islois.

Message relatif aux registres du 17 janvier

Nous souhaitons remercier les citoyens qui se sont déplacés lors des deux registres du 17 janvier dernier portant sur le Règlement de zonage no^oRU.02.2011 et du Règlement de lotissement no^oRU.03.2011.

Ceci étant dit, nous sommes bien aux faits que des informations de toutes sortes ont véhiculées pour inciter les gens à se déplacer et à venir signer pour demander la tenue d'un scrutin référendaire relativement à ces deux règlements. À ce sujet, nous vous incitons toujours à vous informer auprès de l'administration municipale pour confirmer l'information qui circule, et ce, dans tous les dossiers municipaux.

En adoptant ces règlements, le conseil municipal estime répondre aux préoccupations des citoyens et a produit une vision projetant Mille-Isles dans le temps. Les registres du 17 janvier dernier ont tout de même soulevé beaucoup d'émotion. Nous vous invitons à continuer de nous faire parvenir vos commentaires et suggestions portant sur les différents règlements d'urbanisme. Le conseil pourra demander ultérieurement au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité d'étudier certaines demandes de modifications auxdits règlements.

Sachez qu'il s'agit de documents dynamiques qui évoluent avec le temps et qui peuvent être modifiés à n'importe quel moment selon un processus prévu à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Bien à vous,

Le conseil municipal de Mille-Isles



Commerces et entreprises, inscrivez-vous au répertoire des entreprises!

Mille-Isles désire promouvoir les entreprises dans sa région et vous invite à vous afficher gratuitement par l'entremise du CLD d'Argenteuil et de *Tourisme Argenteuil*. Toutes les entreprises de la MRC d'Argenteuil sont répertoriées sur le site Internet du CLD d'Argenteuil au www.cld.argenteuil.qc.ca. Vérifiez si votre entreprise figure au répertoire et si vous n'êtes pas répertorié, vous avez tout simplement à communiquer avec le CLD d'Argenteuil, par courriel à cld@argenteuil.qc.ca ou par téléphone au **450 562-8829 poste 2200**, pour les informer de l'existence de votre entreprise et vous serez listé dans le répertoire des entreprises de la MRC d'Argenteuil.

Toutes les nouvelles entreprises peuvent s'afficher gratuitement sur le répertoire des municipalités qui est affiché sur tous les sites des municipalités de la MRC d'Argenteuil ainsi que sur celui de la MRC.



Contient 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC



INFORMATION AUX CITOYENS

Édition février 2012

COMMUNIQUÉS

TOLÉRANCE 0



Dans la foulée des récents évènements qui sont survenus à Verchères, l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) rappelle que la violence envers les employés municipaux est intolérable et réagit promptement en publiant un communiqué de presse à cet effet qui indique que « bien que le harcèlement psychologique soit décrié et que ses victimes soient protégées par la Loi sur les normes du travail de même que par les politiques contre le harcèlement de chaque municipalité, la dimension de la violence demeure encore délaissée, presque tabou. L'ADMQ effectue un travail acharné depuis plusieurs mois afin d'obtenir l'adhésion de différents groupes pour lancer à grande échelle une campagne contre la violence en milieu municipal, notamment par la mise en place d'une Politique de tolérance zéro violence, pour un milieu de travail sain et sécuritaire, élaborée par l'ADMQ à l'intention des municipalités. Ce projet est déjà soutenu par quelques organisations, mais l'ADMQ croit fermement que **la situation actuelle nécessite un positionnement immédiat de l'ensemble des acteurs municipaux à ce sujet.** »

Avec tout ce qui se passe dans les milieux de travail, l'ADMQ suggère aux municipalités de se doter d'une politique de **Tolérance 0** qui protégera l'environnement de travail des employés municipaux. Les employés ont le droit de travailler dans des conditions de travail des plus respectueuses, et ce, peu importe leur titre ou leur expérience. Ce dossier sera soumis à l'étude des élus au courant des prochains mois.

« Nous souhaitons qu'une telle politique soit adoptée par chaque municipalité du Québec pour qu'employeurs, employés et citoyens soient sensibilisés à cette problématique. Toute situation de violence, qu'elle soit physique ou psychologique, est totalement inacceptable et l'ADMQ vise à soutenir ses membres et les guider dans le processus d'élaboration d'une politique adaptée à leurs réalités », affirme le président de l'ADMQ et directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de La Pêche, M. Charles Ricard.

Le directeur général, de par sa fonction essentielle de lien entre les citoyens et le conseil municipal, est souvent le récipiendaire des colères et actes de violence puisqu'il est perçu comme l'incarnation des décisions du conseil municipal, alors qu'il ne fait pourtant que son travail en les appliquant.

« Nous devons combattre le problème qu'est la violence dans les municipalités, car personne n'est à l'abri, fonctionnaires, élus, employés. Nous sommes préoccupés par la violence au sens large, que ce soit des gestes insidieux ou fracassants, répétés ou marginaux », déclare M. Ricard. « À l'ADMQ, nous refusons que des situations de violence fassent partie de notre environnement de travail. Cela n'est pas dans notre description de tâche que de se faire menacer par un citoyen, un collègue ou quiconque. Personne ne mérite de se faire frapper à cause d'un compte de taxe trop élevé, d'être poussé parce qu'un règlement est appliqué ou de retrouver ses pneus crevés à la sortie du travail », illustre M. Ricard. »

En ce moment, le monde municipal est ébranlé par la tournure des évènements. La violence verbale et la violence physique sont présentes dans nos sociétés malgré ce que les gens pensent. La dernière édition du magazine Scribe de l'ADMQ présentait d'ailleurs un dossier sur la violence en milieu de travail.

Référence : résumé du communiqué de presse du 16 janvier 2012 agressions d'un directeur général et de son adjoint à Verchères - l'ADMQ rappelle que la violence envers les employés municipaux est intolérable

Source : www.admq.qc.ca

Les associations municipales de DG unissent leurs voix pour promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire

« L'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) ainsi que l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) unissent leurs voix pour dénoncer la violence en milieu municipal.

Les trois organismes, rassemblant à eux seuls près de 1 500 membres, ont donc profité de l'occasion pour dévoiler à la presse leur déclaration en faveur d'un environnement de travail sain et sécuritaire... Cet événement démontre la nécessité de réunir rapidement tous les acteurs du monde municipal en vue de lancer une campagne contre la violence au travail. »

Référence : Communiqué de presse de l'ADMQ, l'ADGMQ et l'ADGMRCQ le 20 janvier 2012





La parole aux associations de lacs

Édition février 2012

CAPSULE ENVIRONNEMENT

«La parole aux associations de lacs»

Mot de l'Association des résidents du lac Paul

Le 11 décembre dernier, le comité d'action de l'Association des résidents du lac Paul organisait sa deuxième édition de la décoration de l'arbre de Noël du lac Paul.

Plus d'une quarantaine de résidents se sont joints à la fête. Des pompiers volontaires de Mille-Isles, accompagnés du directeur incendie, **M. Alain Charbonneau**, sont venus présenter les camions d'incendie de la municipalité et faire la démonstration du « bassin portatif » servant de réserve d'eau. Tous les citoyens présents ont apprécié cette initiative.

Merci à **M. le maire, Yvon Samson** et aux pompiers volontaires qui ont accepté cette invitation.

De plus, un propriétaire du lac a installé sa « pépîne » et faisait manipuler les manettes par les enfants. **Que de plaisirs et de sourires!**

Belle activité!

Serge Robert, président de l'Association des résidents du lac Paul
seropaul@videotron.ca



C'est avec un grand plaisir que nous vous annonçons qu'une section de l'**Info Mille-Isles** est dorénavant dédiée exclusivement aux communications de la part d'associations de lacs du territoire. Veuillez acheminer vos textes à l'adresse suivante caubertin@mille-isles.ca.

Au plaisir de vous lire !

Trucs Écolos - Deuxième édition: Spécial « papier et carton »

– Lorsque vous achetez des œufs, choisissez ceux dont le contenant est en carton plutôt qu'en polystyrène, car ce dernier a une durée de vie de 1 000 ans et, pour le moment, vous devez le mettre à la poubelle! Le carton quant à lui, peut être déposé dans votre bac de récupération.

– Évitez les serviettes de table, les nappes en papier et les couverts en carton. Des serviettes de table et des nappes en tissu ainsi que de la vraie vaisselle sont toujours plus appréciées et ne constituent qu'en de très rares occasions une surcharge importante de travail.

– Évitez l'usage intempestif et abusif du papier essuie-tout. Dans la cuisine, à la maison ou au bureau, ayez à portée de main un chiffon lavable en tissu ou en microfibres, ou encore une éponge pour nettoyer les surfaces de travail, les éviers, les napperons de plastique et les dégâts sur le comptoir; ils sont tout aussi efficaces et beaucoup moins coûteux que le papier essuie-tout.



Quelques petits trucs:

- Rangez le rouleau dans un placard plutôt que de le laisser bien en vue et si facile à dérouler;
- Séchez et réutilisez sans problème un essuie-tout qui n'a servi qu'à éponger de l'eau.

– Avant de déposer vos magazines et revues dans le bac de récupération, offrez-les à quelqu'un ou encore donnez-les à votre médecin ou à votre dentiste pour garnir sa salle d'attente. La réutilisation est aussi très importante!

– Pour ce qui est des cartes de vœux, cartes de visite, cartes postales ou tout autre achat de papier quelconque, optez toujours pour la version recyclée.

Certes, l'industrie canadienne des pâtes et papiers recycle annuellement, en moyenne, près de 5 millions de tonnes de papiers et de cartons dont 1,8 million provient du Québec, mais on peut toujours faire mieux et plus. **Il faut acheter du papier et des produits de papier recyclé, car s'il n'y a pas de consommateurs, la récupération et le recyclage deviennent inutiles.**

Sources: 1001 petits gestes pour sauver la planète, Pierre Lemire, Les éditions Quebecor et Vos déchets et vous, Marlène Hutchinson, Editions Multimondes



Contient 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC



INFORMATION AUX CITOYENS

Édition février 2012

CAPSULE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Attachez-le à la vie !

Saviez-vous que chaque année au Québec, environ 1150 enfants de 9 ans et moins, passagers d'un véhicule, meurent ou sont blessés dans des accidents ? Le siège d'auto est une solution à ce problème. Lorsqu'il est correctement installé, il réduit jusqu'à 70% les probabilités de décès et de blessures graves.

Une enquête de la SAAQ réalisée en 2009 a démontré que le **siège d'auto est correctement utilisé dans seulement 50% des cas**. Une utilisation correcte signifie que l'enfant est dans un siège qui correspond à son poids et à sa taille, que le siège est bien fixé à la banquette du véhicule et que l'enfant est bien attaché.

Dans un véhicule en mouvement, votre enfant doit utiliser un siège adapté à son poids et à sa taille tant qu'il n'aura pas atteint la hauteur de 63cm en position assise. Cette taille correspond à la moyenne de celle des enfants de 6 1/2ans. Si votre enfant est plus petit que la moyenne, **il devra donc utiliser un siège d'auto jusqu'à un âge plus avancé**. Les enfants changent rapidement. Il est important de mesurer régulièrement votre enfant et de bien lire les instructions du fabricant du siège pour vérifier si ce dernier convient toujours.

Les policiers de la Sûreté du Québec de la Mrc Argenteuil vous invitent à communiquer avec eux pour qu'ils puissent vérifier l'installation du siège d'auto de votre enfant.

Sûreté du Québec
Mrc Argenteuil
350, Ave Bethany
Lachute,
450-562-2442



À VISIONNER SUR : http://www.saaq.gouv.qc.ca/prevention/sieges/campagne_2010/index.php

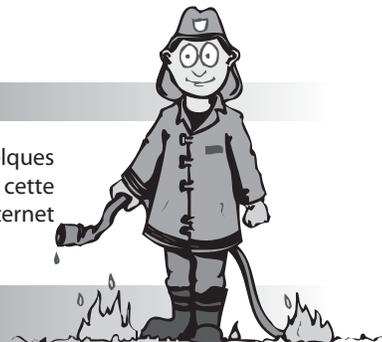


Centre d'appels d'urgence 9-1-1

- Le 9-1-1 doit être utilisé **seulement dans des cas d'urgence** nécessitant l'intervention de pompiers, de policiers ou d'ambulanciers.
- Si vous composez le 9-1-1 par erreur, **NE RACCROCHEZ PAS!** Expliquez l'erreur au préposé qui vous répond. Cela évite de faire déplacer un véhicule d'urgence inutilement.
- Évitez de programmer le 9-1-1 sur l'appareil téléphonique. Cette habitude entraîne souvent des appels au 9-1-1, tout simplement parce que la personne n'a pas fait la bonne touche sur le téléphone, ce qui encombre les lignes du 9-1-1 inutilement et peut mettre en attente un appel vraiment urgent !
- **Le 9-1-1 vous repère.** La provenance des appels est affichée à l'écran du préposé aux appels d'urgence. En cas de perte de conscience, de panique ou d'obligation de quitter les lieux une fois le 9-1-1 composé, un véhicule d'urgence est mobilisé pour se rendre sur place.
- **Vous pouvez composer le 9-1-1 à partir d'une cabine téléphonique sans utiliser de pièce de monnaie.** L'adresse de la cabine s'affichera sur l'écran du préposé et celui-ci sera en mesure de localiser d'où vous appelez.

Besoin de pompiers à temps partiel

Le service de sécurité incendie de Mille-Isles est présentement en **recrutement** pour combler quelques postes de pompiers à temps partiel. Si servir votre communauté vous intéresse, nous vous offrons cette opportunité! Pour soumettre votre candidature, vous pouvez remplir le formulaire en ligne sur le site internet ou vous présenter directement à l'hôtel de ville pour y remplir un formulaire.



Contient 100% de fibres postconsommation certifiées FSC



Programme 0.5.30

Saines habitudes de vie



Édition février 2012

CAPSULE 0 tabac

Janvier était le mois des résolutions!

Vous souhaitez écraser? Voici des pistes pour y parvenir une fois pour toutes.

Environ 72 % des fumeurs québécois envisageraient sérieusement d'écraser, cependant la dépendance à la nicotine fait partie des accoutumances dont il est le plus difficile de se défaire.

Pourquoi est-ce si compliqué d'écraser?

- Certaines personnes ne se croient tout simplement pas dépendantes. Selon l'American Psychological Association (APA), de 80 à 90 % des fumeurs réguliers le sont.
- Les gens ne font appel à aucune aide professionnelle. Pourtant, selon les dernières études, une préparation adéquate et un soutien adapté sont aussi déterminants que le bon choix de traitement pour réussir à se défaire de cette toxicomanie.
- Il faut être très persévérant: de 5 à 7 essais sont nécessaires, en moyenne, pour arrêter de fumer pour de bon.
- Les gens ont peur de gagner du poids.

Voici plusieurs ressources disponibles pour arrêter de fumer:

- Test de Fagerström (voir Info Mille-Isles de décembre 2011)
- Centres d'abandon du tabagisme (CAT) – Services gratuits et adaptés au besoin de chaque fumeur (soutien individuel ou de groupe) dans toutes les régions du Québec. Contactez votre CSSS local (anciennement un CLSC).
- Ligne J'arrête 1-866-JARRETE(527-7383)
- **Défi J'arrête, j'y gagne** : www.defitabac.qc.ca/defi/fr
- Société canadienne du cancer avec son *Guide pour arrêter de fumer: une étape à la fois*, 1-888-939-3333
- RAMQ – Les produits antitabac couverts par le régime public

→ VOIR DÉTAILS • PAGE 14

Source : Magazine Protégez-Vous décembre 2011

CAPSULE 5 portions de fruits et de légumes

RECETTE DE MADAME PION - FONDANT AU CHOCOLAT



Ingrédients :

- 250 gr. de chocolat noir à dessert (Poulain, Nestlé, Côte d'Or, Lindt, au choix)
- 125 gr. de beurre non salé
- 125 gr. de sucre (idéalement, 110 gr de sucre granulé + 2 sachets de sucre vanillé)
- 4 gros œufs
- 2 c. à soupe de fécule de pomme de terre (ou de maïs)
- 1 c. à soupe de farine

Préparation :

Au bain-marie, dans un grand bol à mélanger, faire fondre le chocolat coupé en morceaux avec le beurre. Pendant ce temps, verser le sucre dans un bol à mélanger puis ajouter les 4 jaunes d'œuf (lors de la séparation, gardez un peu de blanc avec chaque jaune, c.-à-d. ne pas insister pour bien séparer tout le blanc). Au batteur électrique, faire mousser le sucre et les jaunes jusqu'à l'obtention d'une crème jaune clair.

Retirer le chocolat et le beurre du feu puis homogénéiser à la cuillère pour avoir un mélange onctueux et lisse. Incorporer peu à peu la mousse des jaunes et du sucre en remuant doucement.

Préchauffer votre four à 200° Celsius (ou 400 F°). Ajouter la farine et la fécule. À ce stade, votre mélange est un peu granuleux, mais c'est normal. Battre les blancs en neige, très ferme, puis les incorporer délicatement à votre mélange, en soulevant votre cuillère pour « casser » la neige. Ne pas tourner vite. À la fin, votre mélange doit être onctueux, un peu plus épais et ressemble à de la mousse au chocolat.

Verser dans un moule à manquer de 20 cm de diamètre et mettre au four 12 à 15 minutes. Surtout, ne pas dépasser le temps, car le fondant serait trop cuit... lorsque le fondant est retiré du four, le centre est encore un peu mou et c'est comme cela qu'il est parfaitement fondant!!!

Si le cœur vous en dit, vous pouvez y ajouter quelques framboises fraîches, c'est encore plus coloré.



Contient 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC



Programme 0.5.30

Saines habitudes de vie



Édition février 2012

LIVRAISON DE PANIERS DE LÉGUMES BIOLOGIQUES PROVENANT D'UN PRODUCTEUR LOCAL

Nous vous proposons, ici même à Mille-Isles, la livraison de paniers de légumes biologiques pour l'été 2012. Effectivement, la **ferme Serres Michel Jetté et Réjeanne Huot de Mirabel** produit de bons légumes biologiques et les livrent sous forme de paniers durant 15 semaines, de la fin juin à la fin de septembre. Les inscriptions se feront en mars et en avril.

Surveillez votre boîte aux lettres, car nous vous ferons parvenir plus de détails prochainement.



CAPSULE 5 portions de fruits et de légumes

Légumes et fruits disponibles au Québec au mois de février

Pour ceux et celles qui sont intéressés à favoriser les achats de produits locaux, voici une liste des fruits et légumes produits au Québec et disponibles au mois de février.

Rappelez-vous que, produit localement ou non, l'important c'est de manger des fruits et des légumes!

Légumes

- Betterave
- Carotte
- Céleri-rave
- Champignon
- Choux de Savoie
- Choux rouge
- Choux vert
- Cornichon frais
- Échalote française
- Endive
- Laitue Boston hydroponique
- Oignon jaune
- Oignon rouge
- Panais
- Patate douce
- Poireau
- Pomme de terre
- Rabiole
- Rutabaga
- Tomate de serre

Fruits

- Pomme

Vous pouvez avoir le calendrier complet au www.passeportsante.net dans les documents de référence

Source : Association des jardiniers maraîchers du Québec

La municipalité qui aura le plus haut taux d'inscription fera tirer le vélo parmi les participants... plusieurs personnes sont déjà inscrites. À vous de jouer!



CAPSULE 30 minutes de sport

Idees d'activités physiques économiques

À moins de vivre tout près d'un parc ou d'un centre de ski, on ne pratique pas les sports d'hiver de façon quotidienne comme la marche ou certaines activités intérieures, pourtant ils nous permettent de faire le plein d'oxygène et de lumière, essentiels pour le moral. Et puis, après une bonne journée de plein air, on peut très bien s'accorder un congé du « 30 minutes » le lendemain!

Ski de fond et raquette

Le ski de fond et la raquette sont des activités idéales pour faire travailler le cœur et les muscles et brûler des calories. On peut choisir un endroit près de chez soi pour faire son « 30 minutes » rapidement ou partir à la découverte des pistes et des sentiers du Québec. Certains parcs organisent même des randonnées nocturnes. Lorsqu'on part en famille, on prévoit un pique-nique au refuge ou en plein air ou du moins une pause pour jouer dans la neige. **Ça brise le rythme et ça fait du bien aux enfants!** Pour des suggestions de parcours, consultez les sites de **Géo Plein Air** et de **Québec Vacances**.

Ski alpin et planche à neige

D'excellents sports pour raffermir **les cuisses, les mollets et les fesses**, tout en permettant de travailler **l'adresse, la souplesse, le sens de l'équilibre et la coordination**. **En prime:** le plaisir de la glisse à l'état pur! Cela peut prendre toutefois quelques leçons pour maîtriser la technique. Pour en savoir plus, visitez le site de l'**Association des stations de ski du Québec** sur lequel vous pourrez aussi trouver plusieurs forfaits abordables.

Source : www.defisante530.com



Contient 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC



ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

Édition février 2012

CAPSULE Loisirs et culture

Activités à venir prochainement



- **Samedi 11 février 2012 de 13 h à 15 h à la salle communautaire de l'hôtel de ville**
Conférence gratuite à Mille-Isles dans le cadre de *Ma santé en valeur* : « Les bénéfices de la pratique régulière de l'activité physique »

Donnée en français par Mme Pascale Bellemare, kinésiologue de l'équipe Saines habitudes de vie du CSSS d'Argenteuil

De façon interactive, Madame Bellemare nous parlera des avantages d'une pratique régulière de l'activité physique. Plus encore, son approche vise trois points :

- Prise de conscience de l'importance de l'activité physique sur la santé ;
- Les recommandations en matière d'activité physique pour retirer des bénéfices pour la santé ;
- Les différents types d'activité physique pour choisir ce qui vous convient.

Un rendez-vous avec sa santé à ne pas manquer! Un minimum de 10 participants est requis alors, inscrivez-vous dès maintenant auprès de Nathalie Bouchard au 450 438-2958, boîte vocale 2608, ou à nbouchard@mille-isles.ca



- **Samedi 25 février 2012 de 13 h à 15 h à la salle communautaire de l'hôtel de ville**
Atelier culinaire dans le cadre de *Ma santé en valeur* pour les jeunes de 12 à 17 ans
« Viens fabriquer ta pizza »

Tu apprendras comment faire de la pâte à pizza. Fabrication traditionnelle et création de nouvelles pizzas. Tu n'as rien à apporter, tout est fourni. Pour t'inscrire, communique avec Nathalie Bouchard au 450 438-2958, boîte vocale 2608, ou à nbouchard@mille-isles.ca



- **Samedi 10 mars 2012 à 10 h au Camp Scout Tamaracouta**
Activité de raquette



Dans le cadre de *Ma santé en valeur*, venez bouger avec nous au **Camp Scout Tamaracouta**. Profitez du temps plus doux pour sortir dehors et faire de la raquette. Il n'y a pas de frais d'entrée pour cette activité. Relevez le défi 30 minutes d'activités par jour de *Ma Santé en Valeur*. Deux départs sont prévus: 10 h et 13 h 15, veuillez venir vous enregistrer 15 minutes avant le départ (9 h 45 ou 13 h), **vous devez absolument vous inscrire à la réception du Camp Scout Tamaracouta avant le départ**. Une carte des sentiers sera fournie et vous serez accompagné par un(e) bénévole.



Le Camp Scout Tamaracouta nous offre un endroit où nous pourrions dîner tous ensemble à 12 h. Alors, apportez votre lunch et vos raquettes. Pour ceux et celles qui n'ont pas de raquettes, vous pourrez en louer une paire directement au camp Scout au coût de 10 \$ pour la journée. *Ma santé en valeur* distribuera des pommes et de l'eau.



- **Samedi 17 mars 2012 à la salle communautaire de l'hôtel de ville**
Célébration de la St-Patrick

C'est avec plaisir que nous vous annonçons la célébration de la journée St-Patrick. Les détails suivront sous peu, à bientôt!





ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

Édition février 2012

CAPSULE Loisirs et culture (suite)

Activités à venir prochainement

- **Samedi 31 mars 2012 de 11 h à 15 h à la salle communautaire de l'hôtel de ville**
Cabane à sucre

Notre activité de **Cabane à sucre annuelle** aura lieu le **31 mars 2012, 11 h à 15 h** à la salle communautaire. Cette activité est ouverte à tout le monde. Venez déguster un brunch copieux de *crêpes, œufs, saucisses, haricots, soupe aux pois et lardon grillé*, le tout servi avec **beaucoup de sirop d'érable**. Il y aura aussi de la **tire d'érable sur la neige** et une promenade en traîneau sera organisée pour l'occasion. **L'événement est gratuit pour tous.**



Êtes-vous fatigué de l'hiver? Venez célébrer le printemps avec nous !!!

- **Du 1^{er} mars au 11 avril**
Campagne nationale - Défi J'arrête, j'y gagne
Engagez-vous à ne pas fumer pendant 6 semaines.



Participez au défi à votre façon : seul, avec l'aide d'un parrain ou d'une marraine non-fumeur ou avec un autre fumeur qui souhaite aussi écraser. Pour relever avec succès votre défi, choisissez **les outils et les ressources** qui conviennent à vos besoins parmi ceux offerts. **C'est gratuit!**

Inscrivez-vous avant le 1^{er} mars sur le site:
www.defitabac.qc.ca/defi/fr

Source : www.defitabac.qc.ca



- **Du 2 mars au 15 juin 2012, les vendredi de 13 h 30 à 14 h 30**
à la salle communautaire de l'hôtel de ville • Activité gratuite : Viactive



Des séances animées par des personnes dynamiques, accompagnées d'une musique des plus entraînantes!

C'est quoi?

Viaactive est un ensemble d'exercices simples, sans danger pour les articulations et favorisant la circulation sanguine, la coordination, la force musculaire, l'équilibre et la flexibilité!

Pour qui?

Viaactive s'adresse aux adultes **retraités ou semi-retraités**.

Pour information et inscription:

Louise Leblanc au lleblanc@mille-isles.ca ou sur sa boîte vocale 2627

Nathalie Bouchard au nbouchard@mille-isles.ca ou sur sa boîte vocale 2608





INFORMATIONS

URGENCE : 911 ◀

Vos élus municipaux



Yvon Samson, maire

Développement économique & Internet, affaires gouvernementales, relations inter-municipalité, communication et marketing
ysamson@mille-isles.ca



André Durocher, siège no 1

adurocher@mille-isles.ca



Daniel Maurice, siège no 2

Travaux publics et édifices municipaux
dmaurice@mille-isles.ca



Cindy Smith, siège no 3

Sécurité publique et civile
csmith@mille-isles.ca



Louise Leblanc, siège no 4

Urbanisme, Environnement & foresterie et Hygiène du milieu
lleblanc@mille-isles.ca



Michel Mégélas, siège no 5

mmegeles@mille-isles.ca



Noreen Howden, siège no 6

Loisirs & Bénévolat, Développement communautaire et *Ma santé en valeur*
nhowden@mille-isles.ca

Services municipaux 450-438-2958

- **Johanne Ringuette :**
Directrice générale
jringuette@mille-isles.ca
- **Caroline Aubertin**
Directrice générale et adjointe (DGA)
caubertin@mille-isles.ca
- **Yohann Champagne :**
Directeur en urbanisme et environnement
ychampagne@mille-isles.ca
- **Alain Charbonneau :**
Directeur service incendie
acharbonneau@mille-isles.ca
- **Chrystine Slight :**
Technicienne administrative
cslight@mille-isles.ca
- **Marc Auclair :**
Contremaître voirie municipale — travaux publics
mauclair@mille-isles.ca
- **Valérie Harcourt :**
Commis à la comptabilité
comptabilite@mille-isles.ca
- **Nathalie Bouchard**
Commis aux loisirs et intervenante en environnement
nbouchard@mille-isles.ca

Comités de travail - Poste disponible sur le Comité de loisir
- Poste disponible sur le Comité de sécurité civile

▶ Pour envoyer votre candidature, vous pouvez remplir le formulaire disponible en ligne et au bureau municipal.

Versement des taxes, année 2012

▶ **13 mars • 13 juin • 13 septembre**

CARTE DÉBIT, VISA

Pour nous joindre :

1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles
(Québec) J0R 1A0
info@mille-isles.ca

Tél. : 450.438-2958 Fax. : 450.438.6157

Site web : www.mille-isles.ca

Horaire du bureau municipal

Du lundi au jeudi • De 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h • Le vendredi de 8 h à 13 h

Lors des jours fériés suivants, les services municipaux sont interrompus :

- Jour de l'an
- 2 janvier
- Vendredi Saint
- Lundi de Pâques
- Journée nationale des patriotes
- Fête nationale du Québec
- Fête du Canada
- Fête du travail
- Action de Grâces
- 24 décembre
- Noël
- 26 décembre
- 31 décembre



MÉDAILLE OBLIGATOIRE

Patrouille canine : 450-434-9702

Courriel : patrouillecanine@videotron.ca



Vous désirez faire partie d'une **liste d'envoi de message d'intérêt public** en provenance de la municipalité de Mille-Isles? Simple, inscrivez-vous en ligne en cliquant sous l'onglet **inscription liste d'envoi** et lorsque de l'information d'intérêt public nous sera envoyée, il nous fera plaisir de vous la transférer.





BUDGET 2012

Les grandes orientations / The Broad



- Réfection et entretien de notre réseau routier / Rehabilitation and maintenance of our road network
- Protection de l'environnement / Environmental Protection
- Urbanisme & développement économique / Urban Planning & Economic Development
- Développement communautaire et bénévolat / Volunteering and community development

BUDGET 2012

Les enjeux importants / Important issues



- Édifice municipal (santé et sécurité) / City hall (Health and safety)
- Communications avec les citoyens / Communications with citizens
- Sécurité publique / Public safety
- Positionnement de Mille-Isles / Positioning of Mille-Isles

BUDGET 2012

Investissements projetés en 2012 / Planned investments in 2012



- Réseau routier / Road Network
- Équipement et outillage pour la voirie municipale / Equipment and machinery for public works
- ÉcoCentre / EcoCentre
- Urbanisme: ordinateur / Urbanism: computer
- Loisirs et culture : sentiers forestiers et récréatifs / Leisure and culture: recreational and forest trails

BUDGET 2012

Projet d'étude - analyses - faisabilité (à effectuer en 2012) / Draft study - analysis - feasibility (to be done in 2012)



- Hôtel de ville / City Hall
- Centre multifonctionnel / Recreative center
- Parc Hammond-Rodgers / Hammond-Rodgers park
- Sentiers forestiers et récréatifs / Recreation and forest trails
- Hébergement pour personnes âgées / Accomodation for the elderly
- Positionnement de Mille-Isles / Positioning of Mille-Isles

	BUDGET		ÉCART / VARIANCE	
	2011	2012	2011 vs 2012	
CONTRIBUTION SQ	214 086 \$	220 746 \$	6 660 \$	3,11%
MRC				
Législation / Legislation	11 569 \$	14 207 \$	2 637,97 \$	22,80%
Gestion financière / Financial Management	36 873 \$	40 939 \$	4 066,05 \$	11,03%
Autres dépenses / Other expenses	3 595 \$	4 416 \$	821,11 \$	22,84%
Hygiène du milieu / Environmental Health	218 \$	- \$	-218,46 \$	100,00%
Sécurité publique / Public Safety	11 644 \$	10 984 \$	-660,31 \$	-5,67%
Loisirs / Leisure	3 902 \$	4 962 \$	1 060,64 \$	27,18%
Aménagement et urbanisme / Planning and urbanism	37 024 \$	46 260 \$	9 236,29 \$	24,95%
Support Technique / Technical Support	16 033 \$	17 281 \$	1 247,46 \$	7,78%
CLD	10 574 \$	10 949 \$	375,13 \$	3,55%
V.V.A.P., musée et corridor route 344 / Museum and route 344 corridor	- \$	- \$	0,00 \$	0,00%
Transport adapté / Adapted Transport	3 314 \$	2 353 \$	-960,82 \$	-28,99%
Équipement supralocal / Equipment supralocal	28 185 \$	4 493 \$	-23 692,48 \$	-84,08%
Centre Multi-sport / Multi-Sport center	852 \$	20 413 \$	19 561,21 \$	100,00%
Routes Vertes / Green Routes	1 465 \$	1 357 \$	-107,97 \$	-7,37%
Fibre optique / Optical Fiber	2 390 \$	203 \$	-2 186,90 \$	-91,51%
Belvédère HQ / Belvedere HQ	- \$	- \$	0,00 \$	0,00%
RFU 2007 Wentworth	(293) \$	- \$	293,30 \$	-100,00%
RFU 2008	- \$	- \$	0,00 \$	0,00%
FCM	1 091 \$	1 091 \$	0,00 \$	0,00%
FCM	203 \$	- \$	-203,00 \$	100,00%
Hôpital Argenteuil / Argenteuil Hospital	566 \$	537 \$	-28,84 \$	-5,06%
OP CRAIE	- \$	(462) \$	-462,16 \$	
Grand total *	169 206,48 \$	179 984,90 \$	11 240,58 \$	6,37%

LE BUDGET AVEC LES IMMOBILISATIONS / BUDGET WITH FIXED ASSETS

	BUDGET		ÉCART / VARIANCE	
	2011	2012	2011 vs 2012	
Revenu / Revenue	2 438 840 \$	2 640 423 \$	201 584 \$	8,27%
TOTAL	2 438 840 \$	2 640 423 \$		
Dépense / Expenses	2 442 559 \$	2 644 142 \$	201 584 \$	8,25%
Immobilisations / Fixed Assets	2 653 788 \$	4 090 374 \$	1 436 586 \$	54,13%
TOTAL	5 096 347 \$	6 734 516 \$	1 638 169 \$	32,14%
Financement à long terme / Long-term financing	1 720 237 \$	3 162 249 \$	1 442 012 \$	100,00%
Affectation du surplus affecté / Allocation of appropriated surplus	18 871 \$	138 255 \$	119 384 \$	632,63%
Subvention & investissement / Investment Grant	918 399 \$	793 589 \$	(124 810) \$	100,00%
TOTAL	- \$	- \$		

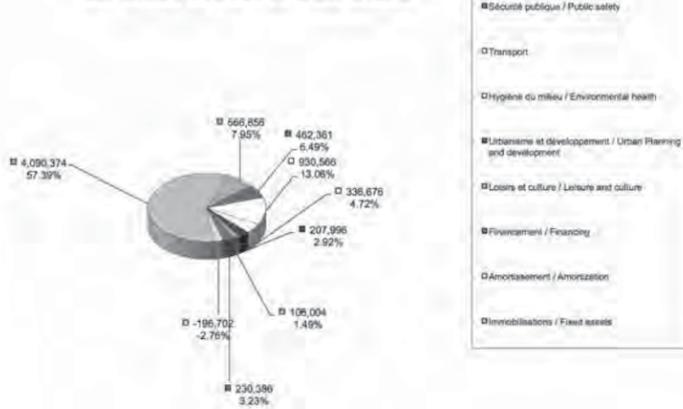
DÉPENSES PAR FONCTION / EXPENSES BY FUNCTION

DÉPENSES / EXPENSES	BUDGET		ÉCART / VARIANCE	
	2011	2012	2011 vs 2012	
Administration	567 267 \$	566 856 \$	-410 \$	-0,07%
Sécurité publique / Public Safety	476 151 \$	462 361 \$	-13 791 \$	-2,90%
Transport	826 590 \$	930 566 \$	103 976 \$	12,58%
Hygiène du milieu / Environmental Health	245 566 \$	336 676 \$	91 110 \$	37,10%
Urbanisme & développement / Urbanism & Development	268 807 \$	207 996 \$	-60 811 \$	-22,62%
Loisirs & culture / Leisure & Culture	109 131 \$	106 004 \$	-3 127 \$	-2,87%
Financement / Financing	134 908 \$	230 386 \$	95 478 \$	70,77%
Amortissement / Amortization	-185 861 \$	-196 702 \$	-10 841 \$	5,83%
Immobilisations / Fixed Assets	2 653 788 \$	4 090 374 \$	1 436 586 \$	54,13%
TOTAL	5 096 347 \$	6 734 516 \$	1 638 169 \$	

TAXATION				
	2011		2012	
	Taux / Rate		Taux / Rate	
Taxes foncières générales / General tax rate		0,5741 \$		0,5111 \$
R216 - camion incendie / B216 - Fire truck		0,0131 \$		0,0109 \$
Sécurité publique / Public Safety		0,0993 \$		0,0851 \$
QP MRC & évaluation / MRC & Evaluation		0,0957 \$		0,0782 \$
TOTAL DU TAUX / TOTAL RATE		0,7822 \$		0,6853 \$

Évaluation municipale / Municipal Assessment		Taxes		Total	
2011	2012				
80 000	93 600	626 \$	15 \$	210 \$	850 \$
100 000	117 000	782 \$	15 \$	210 \$	1 007 \$
150 000	175 500	1 173 \$	15 \$	210 \$	1 398 \$
200 000	234 000	1 564 \$	15 \$	210 \$	1 789 \$
250 000	292 500	1 955 \$	15 \$	210 \$	2 180 \$
300 000	351 000	2 347 \$	15 \$	210 \$	2 571 \$
350 000	409 500	2 738 \$	15 \$	210 \$	2 962 \$
400 000	468 000	3 129 \$	15 \$	210 \$	3 353 \$
450 000	526 500	3 520 \$	15 \$	210 \$	3 744 \$
500 000	585 000	3 911 \$	15 \$	210 \$	4 135 \$
550 000	643 500	4 302 \$	15 \$	210 \$	4 527 \$
600 000	702 000	4 693 \$	15 \$	210 \$	4 918 \$

DÉPENSES BUDGET 2012 EXPENSES



REVENUS BUDGET 2012 REVENUES

